MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ

portant composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions d'enseignement et assistants d'enseignement et de recherche contractuels relevant du décret du 16 avril 1991.

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État ;

Vu le décret n° 91-374 du 16 avril 1991 modifié fixant les dispositions générales applicables aux assistants d'enseignement et de recherche contractuels des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents contractuels au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 8 décembre 2022 pour le renouvellement de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des personnels non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement ;

Vu les désignations des organisations syndicales habilitées à le faire ;

Sur proposition du chef du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Arrête :

Article 1er

La composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des personnels non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement et assistants d'enseignement et de recherche contractuels relevant du décret du 16 avril 1991 est fixée ainsi qu'il suit :

A – Représentants de l'administration

Titulaires

- Monsieur Xavier MAIRE, chef du service des ressources humaines ;

- Monsieur Laurent BELLÉGUIC, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Virginie CHENAL, adjointe au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Anne-Sigrid FUMEY, cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels ;
- Madame Isabelle SARTHOU, cheffe du bureau des dotations et des compétences ;

Suppléants

- Madame Nadine RICHARD-PEJUS, adjointe au chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Guillaume DUCHESNE, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Laurent DEVILLIERS, assesseur du doyen de l'inspection de l'enseignement agricole ;
- Monsieur Amaury TIBERGHIEN, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels ;
- Madame Elodie FORET, chargée de mission juridique au sein du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation – recherche.

B - Représentants des organisations syndicales

Titulaires

- Madame Edith FRANCO (L'Elan commun) ;
- Monsieur David COINCHELIN (L'Elan commun) ;
- Madame France BOUYROU (L'Elan commun) ;
- Monsieur David CATTEAU (L'Elan commun) ;
- Monsieur Baptiste LEGRAND (L'Elan commun).

Suppléants

- Monsieur Fabrice ABELKALON (L'Elan commun) ;
- Monsieur Hervé LOQUAIS (L'Elan commun) ;
- Monsieur Jérémy BOUCHET (L'Elan commun) ;
- Monsieur Arnaud LARIDAN (L'Elan commun) ;
- Madame Delphine ESNAULT (L'Elan commun).

Article 2

Les arrêtés suivants sont abrogés :

- arrêté du 19 novembre 2020 désignant les représentants de l'administration et les représentants des personnels au sein de la commission consultative paritaire nationale à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement ;
- arrêté du 24 octobre 2022 désignant les représentants de l'administration et les représentants des personnels au sein de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des assistants d'enseignement et de recherche contractuels des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture.

Article 3

Le secrétaire général par intérim du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture.

Fait, le 14 MARS 2023

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Pour le ministre et par délégation,

Le chef du service
des ressources humaines,

Xavier MAIRE